

Le patrimoine urbain: instrument de pacification ou mutation de la violence?

Ward Vloeberghs

▶ To cite this version:

Ward Vloeberghs. Le patrimoine urbain: instrument de pacification ou mutation de la violence?. Gaëlle PELLON & Michel LIEGEOIS. Les organisations régionales européennes et la gestion des conflits. Vers une régionalisation de la sécurité?, Peter Lang, pp.303-316, 2010, Géopolitique et gestion des conflits N° 9. halshs-00720866

HAL Id: halshs-00720866 https://shs.hal.science/halshs-00720866

Submitted on 26 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le patrimoine urbain :

instrument de pacification ou mutation de la violence?

WARD VLOEBERGHS

Université catholique de Louvain (UCL)

Dans la mesure où, souvent, le rôle de la mémoire constitue un élément clé de la réconciliation et, de ce fait, peut contribuer à prévenir la résurgence de la violence, le patrimoine représente une composante particulièrement significative de la gestion des crises et des conflits. Ce constat est d'autant plus vrai que, dans bien des cas, le patrimoine urbain –tout en servant de décor aux hostilités- se trouve être appréhendé comme dépositaire voire comme agent de cette mémoire et, par là-même, est livré au risque de devenir tantôt l'enjeu du conflit, tantôt un instrument de sa transformation. On peut penser à l'exemple de Berlin passant de la fin de la deuxième guerre mondiale (décor), à travers la séparation physique de la ville (enjeu) au retour du gouvernement fédéral allemand (transformation) pour illustrer cet état des choses.

I. QUESTIONS DE DEFINITIONS

Afin d'approfondir davantage la problématique esquissée ci-dessus, il convient tout d'abord de poser quelques balises conceptuelles quant au terme de patrimoine. C'est que la notion même de patrimoine ne fait pas l'unanimité. Si certains en ont une conception assez figée et matérielle¹, d'autres conçoivent le patrimoine comme étant nettement plus fluide, flexible et abstrait. Le patrimoine est alors « cette partie du passé que nous sélectionnons au présent à des fins contemporaines, qu'elles soient économiques, culturelles, politiques ou sociales »². Pour faire court, le patrimoine est alors tout « usage contemporain du passé »³.

Plus loin, nous verrons ce que les principales organisations internationales comprennent par patrimoine mais il est clair dès à présent qu'il s'agit d'un terme attrape-tout, très en vogue auprès des décideurs puisque le vocable s'avère être mobilisateur —de ressources humaines autant que pécuniaires. Dans ces circonstances, les deux formes de patrimoine —tangible et intangible—peuvent être et sont utilisées à des fins de réconciliation ou, du moins, à l'empêchement de récurrence de la violence, bref à la transformation du conflit. Si le patrimoine peut entrer en considération à différentes étapes (au début, en cours ou à l'issue) d'un conflit, dans les confins de cet article c'est

Pour une définition classique, voir André CHASTEL, « La notion de patrimoine » in Pierre NORA (dir.), Les lieux de mémoire, Tome II (La nation), vol. 2, 1986, pp. 405-450.

B. GRAHAM, G.J. ASHWORTH & J.E. TUNBRIDGE (eds.), *A Geography of Heritage. Power, Culture and Economy*, London: Arnold, 2000, p. 17. A noter que 'patrimoine' se traduit en anglais par 'heritage', ce qui exprime bien l'idée de préservation et de transmission. Voir aussi : Dominique POULOT (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris : L'Harmattan, 2005 et notamment les contributions de André DESVALLÉES, « A l'origine du mot patrimoine » et de David LOWENTHAL, « La fabrication d'un héritage » dans ce même volume.

GRAHAM, ASHWORTH & TUNBRIDGE, A Geography of Heritage..., p. 2.

aux différents aspects qu'évoque le patrimoine urbain dans un contexte post-conflictuel que nous avons décidé de nous intéresser en premier lieu.

II. LE PATRIMOINE URBAIN EN SITUATION DE POST-CONFLIT

Poser la question des acteurs (qui ?) ne peut se faire sans s'interroger simultanément à propos des raisons qui poussent ces acteurs à intervenir (pourquoi ?) ni des moyens dont ils disposent pour ce faire (comment?) ou, encore, des obstacles qui s'imposent à eux (contraintes).

MOTIVATIONS

Au delà du besoin évident de la remise en état des infrastructures publiques, un premier incitant à l'action urbanistique en situation d'après-guerre semble être la conviction, au sein des OIG, que l'ingénierie urbaine représente un outil particulièrement puissant en matière de transformation de conflits: l'aménagement du territoire peut attiser la haine comme elle peut contribuer à l'anéantir.⁴

A partir du moment où l'on admet que la ville est composée d'humains au même titre que de nonhumains⁵ il ne doit point étonner que ces derniers peuvent influencer de façon significative non seulement l'apparence et l'expérience de la ville mais également les relations entre ses habitants. C'est dire que l'environnement influe sur voire même conditionne ses utilisateurs.

Pour quelques références à propos de la vaste problématique qu'est la gestion du patrimoine en

situation de post-conflit, voir: J. AGNEW & S. CORBRIDGE, Mastering Space: Hegemony, Territory and International Economy, London - New York: Routledge, 1995; Jean-Yves ANDRIEUX, Patrimoine et Histoire, Paris : Belin, 1997; Annales de la recherche urbaine Nr. 91 (déc. 2001) [numéro de revue consacré entièrement aux reconstructions en situation de post-conflit]; D. BARJOT, R. BAUDOUÏ & D. VOLDMAN, Les reconstructions en Europe (1945-1949), Bruxelles: Éditions Complexe, 1997; P. BLANCHARD & I. VEYRAT-MASSON (dirs.), Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques, Paris: La Découverte, 2008; Paul C. CHESHIRE, « Resurgent Cities, Urban Myths and Policy Hubris : What We Need to Know » in Urban Studies, Vol. 43, No.8 (July 2006), pp. 1231-1246; Françoise CHOAY, L'allégorie du patrimoine, Paris : Seuil, 1992; Régis DARQUES, Salonique au XXe siècle. De la cité ottomane à la métropole grecque, Paris: CNRS Éditions, 2000; Patrick DIEUDONNÉ (dir.), Villes reconstruites du dessin au destin, 2 vols., Paris: L'Harmattan, 1994; C. DOUAIHI & É. HUYBRECHTS (dirs.), Réconciliation et reconstruction au Liban, Beyrouth: Cermoc, 1999; Michael DUMPER, The Politics of Sacred Space. The Old City of Jerusalem in the Middle East Conflict, Boulder: Lynne Rienner, 2002; John R. GILLIS (ed.), Commemorations. The Politics of National Identity, Princeton University Press, 1994; Alice INGOLD, Négocier la ville. Projet urbain, société et fascisme à Milan, Paris: Éditions de l'EHESS, 2003; Nuala C. JOHNSON, Ireland, the Great War and the Geography of Remembrance, Cambridge: Cambridge University Press, 2003; Jean-Luc PINOL (dir.), Histoire de l'Europe urbaine. De l'Ancien Régime à nos jours, Paris : Seuil, 2003; Simone RICCA, Reinventing Jerusalem. Israel's Reconstruction of the Jewish Quarter after 1967, London: IB Tauris, 2007; Stephen RYAN, The Transformation of Violent Intercommunal Conflict, Aldershot: Ashgate, 2007; J. SCHNEIDER & I. SUSSER (eds.), Wounded Cities. Destruction and Reconstruction in a Globalised World, Oxford - New York: Berg Publishers, 2003; Taline TER-MINASSIAN, Erevan: La construction d'une capitale à l'époque soviétique, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007.

C'est bien ce que démontrent Bruno LATOUR et Emilie HERMANT dans Paris ville invisible (La Découverte, 1998) où ils présentent tous ces éléments (hormis les citoyens) qui font Paris. Selon eux, c'est en effet « par le truchement » de la voirie, des systèmes de gestion d'eau, d'électricité, du Café de Flore et du Marché de Rungis, du métro, des bureaux de la Sofres, des services de météorologie, d'urbanisme et bien d'autres encore que Paris existe. Pour une critique de l'approche latourienne voir par ex. Pierre LANNOY & Felice DASSETTO, « Le plat pays qui est le sien » in La Revue nouvelle 114 (2001), p.87-97.

Qu'il s'agisse de Belfast, de Mostar, de Nicosie, de Dresde ou encore de Louvain-la-Neuve, les expériences multiples et variées de l'imaginaire urbain illustrent à merveille sa capacité extraordinaire de gestionnaire de conflit. Lorsque change l'image de la cité⁶, sa vie, son expérience, bref l'ambiance citadine, s'en trouve aussitôt affectée.⁷

Spectaculaire la façon dont Berlin a été réunifiée par l'architecture et dont Beyrouth s'est vue divisée par une spatialisation du pouvoir milicien. Dans un passé plus lointain et dans un registre religieux on peut évoquer la manière dont le Sacré Cœur s'est imposée à Montmartre en surplombant symboliquement Paris, sortant de la Commune.⁸

Revenons-en à la période de sortie de crise pour contempler un deuxième enjeu. S'il est vrai que les processus de paix ou de réconciliation laissent rarement le cadre de vie matériel des belligérants inaffecté, il n'en reste pas moins que derrière cette métamorphose physique de la ville se cache l'occasion de transformer sa façon de penser le politique. Pautrement dit, se présente, pour les OIG, l'opportunité de promouvoir une prise de décision démocratique. Nul besoin donc de s'étonner de l'intérêt que prêtent les OIG à la gestion et transformation du patrimoine urbain, vu son caractère éminemment politique. Celui-ci a trait à une troisième motivation d'intervention, celle de la visibilité.

Après tout, la ville (polis) n'est-elle pas l'arène privilégiée d'expression des rapports de force entre citadins, le théâtre de ses préférences culturelles et cultuelles? ¹⁰ N'est-ce pas le marché par excellence des idéologies en vogue ; à la fois sa foire et son forum ? Bref, un lieu rêvé pour étaler sa générosité et son savoir-faire. Andreas Huyssen, ne nous apprend-il pas que les villes sont des 'palimpsestes de l'espace' ?

[W]e have come to read cities and buildings as palimpsests of space, monuments as transformable and transitory, and sculpture as subject to the vicissitudes of time.¹¹

C'est dire à quel point la cité miroite le, la et les politique(s), que ce soit au niveau de sa gestion, des pratiques, des discours, des symboles, ... ou de la surface construite (built environment).

MODALITÉS

_

D'après le titre d'un ouvrage précurseur devenu classique: Kevin LYNCH, *The Image of the City*, Cambridge, MA: MIT Press, 1960. [Une traduction française a été publiée en 1998 par Dunod, Paris]

Notons au passage qu'à en juger de plus près, on s'aperçoit que c'est d'un processus dialectique qu'il s'agit ici, ou plutôt d'un instrument à double tranchant ; si l'imaginaire urbain est capable de transformer le conflit, la violence, à son tour, affecte profondément le patrimoine urbain.

Voir: Jacques BENOIST, *Le Sacré-Cœur de Montmartre. Spiritualité, art et politique (1870-1991)*, 2 vols., Paris: Éditions Ouvrières, 1992.

⁹ Ce phénomène a été brillamment étudié dans Simone RICCA, *Reinventing Jerusalem. Israel's Reconstruction of the Jewish Quarter after 1967*, London: IB Tauris, 2007.

A ce sujet voir : W. VLOEBERGHS, M.-Cl. MEILLERAND, B. SABATIER *et alii*, « La ville négociée » in P.R. BADUEL (dir.), *La ville et l'urbain dans le Monde arabe et en Europe. Acteurs, Organisations et Territoires,* Paris : Maisonneuve & Larose - IRMC, 2009, pp. 199-217.

Andreas HUYSSEN, *Present Pasts. Urban Palimpsests and the Politics of Memory*, Stanford, CA: Stanford University Press, 2003, p. 7.

Si les enjeux sont de taille, l'importance des modalités d'intervention dans la gestion des conflits par l'urbanisme l'est, par conséquent, également. Car, si la façon même dont nous construisons la ville permet, en effet, de traduire les visions, les mœurs, les idéaux qui nous animent, régissent et inspirent la manière dont nous choisissons de re-construire relève, elle, de l'intérêt primordial. D'où, aussi, l'importance du type d'architecture retenu (ou non) dans tel ou tel cas de figure. Autrement dit, quel genre de bâtiments (monumental, contextuel; confrontationnel ou consensuel,...) privilégions-nous?¹²

Par ailleurs, l'option (le danger ?) de la table rase existe toujours. A quoi bon d'effacer toute trace, toute référence aux hostilités récentes ? Aussi douloureux que cela puisse être, la référence visuelle des destructions causées par un conflit aveugle et impitoyable peut servir comme rappel pertinent et permanent aux générations futures n'ayant pas de lien mémoriel de la violence de par leur vécu. Voilà, en quelque sorte, l'éternel dilemme du patrimoine.¹³

Bien entendu, ce patrimoine ne peut être limité au seul patrimoine urbain. La revivification d'une tradition longuement ignorée (célébration commune de jours fériés, (re)profilage d'un idéal-type transcommunautaire, formulation répétée d'objectifs ou d'images consensuels, la (re)mise en place d'un lieu de mémoire non-conflictuel) peut contribuer sensiblement voire suffire à désamorcer les intentions hostiles des parties belliqueuses—anciennes comme potentielles.

En outre, au delà du renouvellement infrastructurel du patrimoine, l'important est de viser le changement sociétal en profondeur, comme le souligne le sociologue Nabil Beyhum.

If the objective is to transcend the war, then [reconstruction] must reverse the profound sociological changes caused by the war at the level of services, public transportation, road networks, and cultural and economic activities. (...) Reconstruction does not simply imply rebuilding but also includes social processes; (...) it is a process taking into account time, and is not merely a transformation of space. Reconstruction must act to regenerate urban society.¹⁴

Au risque de paraître naïf, une autre modalité envisageable dans la réussite d'un projet de reconstruction peut être l'inclusion d'un espace vert où la nature préserve ses droits sur la cité. En effet, l'une des caractéristiques récurrentes des paysages de post-conflit semble être l'absence

Cette question, qui se pose à différentes étapes du développement urbain (construction, reconstruction, restauration, conservation, réhabilitation,...), a beaucoup occupé Raymond Lemaire (1921-1997), dans ses différentes capacités. Co-auteur de la Charte de Venise en 1964, cet historien de l'art s'est spécialisé dans la conservation de villes et de monuments historiques. Ayant acquis une notoriété avec la transformation du Grand Béguinage de Leuven et ayant collaboré à la planification du site de Louvain-la-Neuve, cet ancien directeur et co-fondateur d'ICOMOS a joué un rôle important dans les débats sur la gestion du patrimoine, notamment en tant que représentant personnel du directeur général de l'Unesco à Jérusalem, de 1971 à 1997. Un bilan (contrasté) de cette mission est présenté par Ricca, *op. cit.*, pp. 127-155.

Tel qu'il est, clairement, formulé par un ancien Directeur du Patrimoine au Ministère de la Culture (France): [Faut-il] « considérer l'utilité de ces ruines comme la mémoire indélébile du passé ou souhaiter la reconstruction de l'édifice d'origine comme une destruction de la mémoire, (...) comme la prescription d'une amnistie ». Christian DUPAVILLON, "Que faire de nos ruines?" in *Le Monde*, 27 mars 2005.

Nabil BEYHUM, « The Crisis of Urban Culture: The Three Reconstruction Plans for Beirut » in *The Beirut Review* Vol. 4 (Fall 1992), pp. 43-61. Même si Beyhum intente ces propos à l' égard de Beyrouth, il est clair que leur champ d'application est bien plus large.

d'oiseaux.¹⁵ Parfois, l'installation d'un parc public sur un lieu autrefois contesté peut s'avérer une stratégie fertile.¹⁶

Last but not least, les fonds mis à disposition par les bailleurs internationaux constituent un autre élément clé –et combien- de la transformation des conflits. Que ces moyens soient ou non assortis d'une série de conditions de bonne gouvernance, ils représentent bien sûr un facteur absolument indispensable à la réussite de la reconstruction. De fait, les fonds extérieurs sont une constante presqu'absolue dans les expériences européennes de sortie de guerre. Là encore se présente pour les OIG une occasion de faire passer un message ou, dans certains cas, de négocier des contreparties, telles que des reformes administratives, la rationalisation des finances étatiques, principes démocratiques et pratiques respectueuses des droits de l'homme, transparence de la gestion des budgets, etc... . En même temps, ces fonds peuvent faire l'objet d'importantes convoitises de part et d'autre. Il convient donc de déterminer clairement et préalablement par qui et comment sera gérée et distribuée cette « manne internationale » qui risque, sinon, de devenir un enjeu considérable et potentiellement conflictuel.

RISQUES ET PÉRILS

Cependant, quelques remarques devraient inciter à la prudence lorsqu'il s'agit d'appréhender la gestion du patrimoine urbain, surtout en période de sortie de crise. C'est que les écueils et les obstacles paraissent à la fois multiples et complexes. D'emblée, précisons que pour véritablement réussir, la reconstruction passe nécessairement par (une forme de) la réconciliation. A défaut, elle semble piètrement armée pour accompagner les combattants vers un désarmement; encore moins pour contraindre les belligérants dans une logique nouvelle de pacification. On peut y mettre tous les moyens et toutes les organisations du monde, tant qu'il n'y a pas de volonté politique parmi les acteurs locaux, la réconciliation n'aura pas lieu. Surtout pas lorsque les moyens de reconstruction peuvent profiter aux intérêts personnels des uns et aux ambitions politiques des autres.

En revanche, lorsque la volonté est présente –fut-ce de manière minimale, le patrimoine peut servir de vecteur particulièrement puissant, spectaculaire et efficace. Il permet également d'infléchir le parcours du conflit et possède la capacité d'influencer la nature même de la réconciliation. Ainsi, la

_

Observation faite par Hugh CLOUT, *After the Ruins: Restoring the Countryside of Northern France After the Great War*, Exeter: University of Exeter Press, 1996, p. 11 et Christina LAMB, *The Sewing Circles of Herat*, London: Harper Perennial, 2004, p. 235 cités dans Zeynep AYGEN, « The Protection of Cultural Landscapes in Post-War Zones », Paper Presented at the Forum UNESCO University and Heritage 10th International Seminar "Cultural Landscapes in the 21st Century" Newcastle-upon-Tyne, 11-16 April 2005 Revised: July 2006, p. 5.

Ainsi, lors de pourparlers autour du Lac de Tibériade entre la Syrie et Israël sous la médiation de l'ancien Président Clinton un accord semblait être trouvé sur l'installation –en zone démilitarisée- d'un parc accessible librement aux citoyens des deux pays sur les bords du lac. Cette stratégie a été utilisée dans bien d'autres contextes; voir : Saleem H. ALI (ed.), *Peace Parks. Conservation and Conflict* Resolution, MIT Press, 2007.

Voir, par exemple: Marko SCHOLZE, "The Politics of Inscription into the UNESCO World Heritage List: The Case of Agadez in Niger" in *Journal of Material Culture*, Vol. 13, No. 2, July 2008, pp. 215-232. Voir aussi: Sarah M. TITCHEN, "On the construction of 'outstanding universal value'. Some comments on the implementation of the 1972 UNESCO World Heritage Convention" in *Conservation and Management of Archaeological Sites*, Vol. 1, Nr. 4, pp. 235-242.

perception et l'expérience du patrimoine urbain sont en mesure de déclencher un processus réel et essentiel qui porte en soi les germes d'une catharsis suffisamment sincère que pour pouvoir conduire à une coexistence paisible voire à une réconciliation profonde et authentique.

A condition du moins que la démarche de reconstruction soit gérée à la fois avec détermination et flexibilité, vision et improvisation pragmatique, prenant en compte l'ensemble des acteurs de la ville –qu'il s'agisse de ceux qui la façonnent de manière active et quotidienne ou de ceux qui empruntent ses facilités de manière passive et ponctuelle.

D'autre part, aussi nécessaire que soit l'intervention extérieure, elle ne saurait éclipser —que ce soit par orgueil, par prétention ou par négligence- la participation des éléments constitutifs de la société civile au processus de reconstruction. Le refus du maire de Mostar-Est, Safet Orucevic, face à l'offre de l'Union européenne de reconstruire le fameux pont de la ville, tant que l'initiative n'associait pas les habitants de Mostar-Ouest au processus, constitue un excellent exemple de cet impératif d'inclure toutes les parties concernées. Il illustre à quel point une reconstruction imposée ou perçue comme telle est susceptible de produire des effets non-escomptés et contreproductifs.

Enfin, il va sans dire que la dynamique de reconstruction ou de préservation ne peut se mettre en œuvre de façon durable sans la mise en place parallèle d'une stratégie d'éducation adaptée et appropriée. L'absence d'un tel programme semble en effet être souvent prémonitoire d'un conflit futur; tout au moins s'agit-il là d'une stratégie favorisant la récurrence de la violence.

Le pari sur le futur dépend donc en grande partie de la façon dont est géré le passé...

Securing the past is no less risky an enterprise than securing the future. Memory, after all, can be no substitute for justice, and justice itself will inevitably be entangled in the unreliability of memory. (...) Memory is always transitory, notoriously unreliable, and haunted by forgetting (...) it cannot be stored forever, nor can it be secured by monuments.¹⁹

Ces mots sages de Huyssen n'ont pourtant pas empêché l'homme de tenter et de retenter l'expérience, peu importe l'échelle de son action.

Dans ce qui suit, nous proposons d'explorer brièvement les efforts déployés par les OIG en matière de gestion du patrimoine. Nous nous concentrerons principalement sur ces organisations qui interviennent dans la Grande Europe.

III. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA GESTION DU PATRIMOINE

Conseil de l'Europe

Des organisations intergouvernementales (OIG) classiques, le Conseil de l'Europe est sans doute parmi les plus présentes et dynamiques dans le domaine du patrimoine et ce dès les années 1960. En effet, dans la mesure où sa mission principale « est de promouvoir le respect des droits de l'homme,

Voir AYGEN, « The Protection of Cultural landscapes... », p. 6. A propos du même sujet, voir Martin COWARD, "Urbicide in Bosnia" in Stephen GRAHAM (ed.), *Cities, War and Terrorism: Towards an Urban Geopolitics*, Oxford: Blackwell, 2004, pp. 154-171.

HUYSSEN, Present Pasts. Urban Palimpsests..., p. 28.

la pratique de la démocratie et la prééminence du droit », assez tôt l'organisation a-t-elle identifié la culture comme « un élément essentiel et un facteur clé pour la réalisation effective de cette mission ». Suite à cette conviction, elle a mis sur pied une « Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel » qui a « deux objectifs complémentaires : (1) mettre en œuvre le mandat du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel et naturel et (2) promouvoir les forces vives de la culture et du patrimoine en tant que vecteur de la démocratie dans les sociétés européennes ».²⁰

Plus concrètement, un « Réseau européen du patrimoine » associant plus de 35 Etats membres a été instauré sous les auspices du Conseil de l'Europe qui vise à rassembler les administrations publiques travaillant en Europe dans le secteur du patrimoine culturel et qui met à la disposition de tout un chacun un système d'information qui se veut « unique en son genre ». ²¹ En outre, parmi les organes dont s'est doté le Conseil pour assurer sa mission on compte depuis 2008 le « Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage », signe que le paysage est désormais pris en compte comme une dimension additionnelle des activités relatives au patrimoine culturel –compris au sein de l'organisation comme "matériel et immatériel" ²².

Par ailleurs, depuis 1991, une fois par an les citoyens d'une cinquantaine de pays célèbrent le patrimoine culturel européen lors des « Journées du patrimoine ». Cette initiative développée par le Conseil de l'Europe est probablement son activité la mieux connue.

Commission européenne

Pour être aussi puissante et prépondérante dans la constellation européenne et malgré l'attention précoce portée au phénomène par le Parlement européen, la Commission européenne a été assez rarement l'initiatrice d'activités relevant du patrimoine, que ce soit dans la promotion, dans la restauration ou dans la valorisation de celui-ci. Sans doute faut-il, en revanche, invoquer ses nombreux projets de soutien et de collaboration avec d'autres partenaires spécialisés pour expliquer cette relative modestie. Aussi doit-on signaler une préférence apparente dans le chef de la Commission de coordonner son action dans ce domaine avec des institutions ayant acquis une expertise sur le terrain. Notamment la collaboration entre la Commission et le Conseil de l'Europe dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, depuis 1999, doit être comprise dans ce sens. Tout comme le projet commun de ces deux institutions envers le Sud-est de l'Europe dans le contexte d'une action conjointe pour la réhabilitation du patrimoine dans les pays des Balkans, pour ne citer qu'un exemple.²³

Toutes les citations de ce paragraphe sont empruntées à la déclaration de mission, consultable en ligne à l'URL suivant: http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/about/mission_fr.asp

Selon la présentation même de ce réseau, accessible via http://www.european-heritage.coe.int

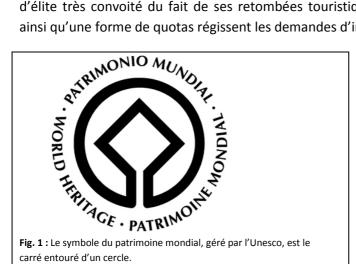
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/about/governance/cdpatep_fr

Cette opération est mise en œuvre dans le cadre du projet intitulé *Integrated Rehabilitation Projects Plan/ Survey of the Architectural and Archaelogical Heritage (IRPP/SAAH)*. Des initiatives séparées existent avec d'autres acteurs et pour d'autres régions géographiques; mentionnons par exemple les programmes EUMEDIS, ASIA-URB et l'Accord de Cotonou qui touchent tous, à des degrés différents, au thème de la saufgarde du patrimoine.

Ceci étant, la Commission est loin d'être absente dans le domaine du patrimoine culturel puisque le programme Culture 2000 en a fait un objectif majeur et lui consacre plus de 30% de ses finances. En outre, depuis 1993 le Traité de l'Union européenne offre une base juridique pour les activités communautaires en matière de patrimoine de la Commission, qui couvrent désormais, selon sa propre formulation « le patrimoine immobilier et mobilier (musées et collections, bibliothèques, archives), le patrimoine archéologique et architectural, le patrimoine naturel (paysages et sites) mais aussi le patrimoine linguistique, gastronomique et artisanal »²⁴. Ainsi, le programme régional Euromed Héritage²⁵, par exemple, conçoit le patrimoine comme un catalyseur de la compréhension mutuelle entre les peuples et continue à consacrer des moyens financiers importants au développement et à la conservation du patrimoine de la région méditerranéenne, occasionnellement en collaboration avec d'autres OIG, comme l'ALECSO²⁶.

UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation)

En termes de protection patrimonial, il suffit de penser à la liste du patrimoine mondial (*World Heritage List*), gérée par l'Unesco, pour se rendre compte à quel point l'action d'une organisation internationale peut avoir un impact réel. En ce qui concerne le patrimoine, l'Unesco est sans conteste l'organisation internationale la mieux connue du grand public. Cette reconnaissance universelle et immédiate, l'organisation la doit selon toute évidence à sa gestion d'un répertoire prestigieux contenant les monuments et les sites supposé exprimer le génie architectural et urbanistique de l'humanité. Cette collection de sites que sanctionne un logo (un carré entouré d'un cercle; Fig. 1) facilement identifiable –dessiné par l'artiste belge Michel Olyff- s'est développée en un véritable club d'élite très convoité du fait de ses retombées touristiques et donc financières. Des critères stricts ainsi qu'une forme de quotas régissent les demandes d'inscriptions sur cette liste.²⁷



http://ec.europa.eu/culture/portal/activities/heritage/cultural heritage fr.htm

_

Cette initiative de la Commission s'inscrit désormais dans le cadre d'une Politique européenne de voisinage (PEV). Doté d'un budget de 17 millions d'euros, Euromed Héritage 4 (2008-2012) a pour but d'aider les populations à s'approprier leur propre héritage culturel, national et régional, en facilitant l'accès à l'éducation et à la connaissance du propre patrimoine culturel. Voir : https://www.euromedheritage.net/

Créée en 1970 et établie à Tunis, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso) est une agence spécialisée agissant dans le cadre de la Ligue des États arabes.

http://whc.unesco.org/

Au delà de l'administration, de la protection et de la promotion d'un parc patrimonial d'exception, l'Unesco intervient également dans plusieurs autres domaines, comme son nom le suggère. Pour en rester au champ du patrimoine, citons les aides et collaborations à de nombreux projets de restauration, de réhabilitation et de reconstruction à travers le monde. Souvent, dans ce genre de situations, au delà de l'aide matérielle que peuvent fournir les OIG dans un cas précis c'est la dimension symbolique que véhiculent le soutien et l'action d'OIG renommées qui constituent la contribution la plus significative pour le développement d'un projet ou d'une région.

C'est de ce rayonnement qu'essayent de profiter un tas d'organisations gravitant autour des grandes OIG dans le but d'utiliser l'attention et la bienveillance (y compris budgétaire) mobilisée afin d'installer des programmes de reconstruction et de réconciliation dans la durée.

ICCROM

(International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property)

L'ICCROM est une organisation intergouvernementale qui se consacre à la conservation du patrimoine culturel. Il s'agit de la seule institution du genre à bénéficier d'un mandat à l'échelle mondiale ayant pour objectif la promotion de la conservation du patrimoine culturel, à la fois mobilier et immobilier, sous toutes ses formes. La décision de fonder le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels a été prise lors de la 9^{ème} Conférence générale de l'UNESCO à New Delhi en 1956, dans le contexte d'un intérêt croissant pour la protection et la préservation du patrimoine culturel. Installée à Rome depuis 1959, les membres de l'organisation sont des Etats indépendants dont le nombre dépasse actuellement les 125.²⁸

L'ICCROM contribue à la conservation du patrimoine culturel dans le monde à travers cinq grands axes d'activités: la formation (cours spécifiques adressées aux professionnels), l'information (bibliothèques spécialisées), la recherche (laboratoires), la coopération (conseils techniques, visites de collaboration) et la sensibilisation (ateliers pédagogiques).

ICOMOS (International Council on Monuments and Sites)

Même si, strictement parlant, il ne s'agit pas ici d'une OIG, l'omniprésence et l'importance des activités et initiatives du Conseil International des Monuments et des Sites en ont fait un acteur incontournable dans le domaine. Il s'agit d'une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels (plus de 7000 membres), qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde. En effet, s'il n'est donc pas un organisme gouvernemental au sens littéral, il n'en est pas moins un interlocuteur écouté et respecté par les dirigeants du fait que c'est la seule organisation internationale non gouvernementale de ce type qui se consacre à promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments et des sites. Les travaux de ce réseau d'experts sont basés sur les principes inscrits dans

http://www.iccrom.org/

la charte internationale de 1964 sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, charte dite de Venise.²⁹

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE BLUE SHIELD (ICBS)

Ensemble avec quatre autres ONG majeures, ICOMOS est représenté au sein du Comité International du Bouclier Bleu, une plateforme fondée en 1996 et qui œuvre pour la protection du patrimoine mondial menacé par la guerre ou par des catastrophes naturelles. Même s'il ne peut intervenir *manu militari* afin d'empêcher les dégâts et les pillages, l'ICBS contribue à rappeler de façon efficace et concertée³⁰ le caractère inestimable et irremplaçable du patrimoine et l'impact dévastateur qu'a la violence sur celui-ci, comme par exemple dans le cas de l'Iraq, en 2003.

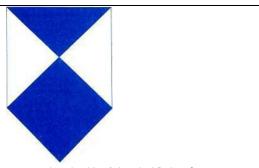


Fig. 2: Le bouclier bleu (*Blue Shield*) identifie un site reconnu par la Convention de La Haye (1954) sur la protection des biens culturel en temps de guerre.

Les activités de l'ICBS s'appuient sur la Convention de La Haye pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé. Cette convention —qui date de 1954 et qui a été ratifiée par plus de 115 pays- stipule les obligations des signataires quant au respect du patrimoine culturel (que ce soit sur son propre territoire ou en territoire ennemi) et rend punissable par le droit international l'usage du patrimoine culturel à des fins militaires. Outre les déclarations de presse et prises de position officielles lors de l'éclatement d'une crise ou d'un conflit international l'usage dispose l'ICBS comprennent le bouclier bleu (blue shield), un logo qu'il entend développer mondialement en une sorte de croix rouge culturelle, afin de rendre les sites marqués par ce blason bleu aussi reconnaissables et invulnérables que ceux frappés de la croix ou du croissant rouge.

POUR CONCLURE

29

http://www.international.icomos.org

L'ICBS agit en coopération avec l'UNESCO, l'ICCROM et le Comité International de la Croix Rouge.

Surtout depuis le Second Protocol à cette Convention, signé en 1999.

Il est à noter que le cadre juridique pour la protection du patrimoine est en évolution depuis 1899 et 1907 au moins (Conventions de La Haye). Voir: Kifle JOTE, *International legal protection of cultural heritage*, Stockholm: Juristförlaget, 1994.

Pour un exemple récent, voir « Cultural Heritage in Gaza Damaged and in Great Danger », disponible en ligne, http://www.ifla.org/VI/4/admin/icbs-gaza-statement18-02-2009.pdf Lors d'irruption d'un conflit, l'ICBS rappelle aux belligérants l'importance du patrimoine et leur propose, dans les limites du possible, son expertise sur le terrain.

Il va sans dire que bien d'autres organisations interviennent structurellement dans le domaine du patrimoine au sens large. Il n'est pas possible de dresser une liste exhaustive dans les limites de cette modeste contribution même s'il est possible de rajouter différentes agences de l'Onu, comme le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) ou le Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) dont les interventions touchent régulièrement au patrimoine (urbain). Par ailleurs doit-on citer certaines initiatives financées par la Banque mondiale ainsi qu'un amalgame d'organisations de taille, de moyens financiers et/ou de rayon d'action plus modestes.

Un bref aperçu des principaux acteurs internationaux et intergouvernementaux en matière de la gestion du patrimoine ainsi que quelques remarques préliminaires au sujet de la relation entre le patrimoine urbain et la transformation des conflits nous enseignent qu'il existe une attention pour le patrimoine qui va en s'accroissant depuis plusieurs décennies. En effet, le patrimoine, dans toute la richesse de ses manifestations, constitue à la fois un instrument politique potentiel et, dès lors, un enjeu mais également un inventaire intime miroitant l'action publique écoulée. Serait-ce cette particularité qui fait du patrimoine urbain un objet d'étude passionnant ?